

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

Entre les soussignés :

L'employeur, la SAR Le bonheur est dans le blé, SARL au capital de 3000 €, dont le siège social est situé à Gimont (32200), Parvis de la Halle, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Auch sous le numéro 828 132 902, code APE 1071C, Monsieur SOULES Pascal en sa qualité de gérant,

D'une part,

Et

La salariée, Madame **GRARNIER** Claire, née le 10 avril 1967 à Chatou (78), identifié auprès de la sécurité sociale sous le numéro 2 67 04 78 146 012 77 de nationalité française et demeurant 3 Bis Rue des capucins, à GIMONT (32200),

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Pour satisfaire à ses obligations déclaratives, la SARL Le bonheur est dans le blé transmet des informations nominatives auprès des organismes sociaux :

-A l'embauche, la SAR Le bonheur est dans le blé établit la Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE) auprès de l'URSSAF du Gers qui transmettra les informations auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du domicile de la salariée,

-Chaque mois, ainsi qu'à chaque événement (arrêt de travail, fin de contrat), la SARL Le bonheur est dans le blé transmet via le dispositif de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) toutes les informations nécessaires à l'exercice des droits de la salariée.

La salariée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel, conformément à la loi dite « informatique et libertés » auprès des différents organismes dont elle relève en leur adressant directement une demande. Il convient de joindre au courrier le numéro de Sécurité Sociale, le ou les employeurs concernés par la demande et la ou les durée(s) concernée(s), ainsi qu'une photocopie d'un titre d'identité.

ARTICLE 1 : Conditions d'engagement

Le contrat de travail de Madame **GRARNIER** Claire est régi par les dispositions de la convention collective de la Boulangerie Pâtisserie Artisanale (notamment en matière de congés payés et de préavis), applicable à notre société, ainsi que par les dispositions particulières du présent contrat.

Madame **GRARNIER** Claire s'engage notamment à respecter les prescriptions réglementaires en vigueur dans l'établissement, à se conformer aux directives et instructions émanant de la direction ou de son représentant, notamment en matière d'hygiène et de sécurité et à consacrer professionnellement toute son activité et tous ses soins à l'employeur.